

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, maire.

Étaient présents : M. PRÉVOST Denis, Mme GRIGNON Isabelle, M. MAGNIER Frédéric, Mr CHRETIEN Bruno, Mme LELEU Martine, M. LECOQ Patrick, Mme DENEUFÉGLISE Micheline, Mme LECOQ Sylvie, M. TOURNEUR Yannick

Absent(e)s non excusé(e)s : M. SCAPPE Sébastien, Mme LAVOGIEZ Fanny, Mme DERENTY Amélie

Absent(e)s excusé(e)s : Mme VANDENBERGUE Marie qui donne procuration à Mme GRIGNON Isabelle, Mme GUILLEMANT Chantal, Mr CLABAUT Daniel

Secrétaire de séance : Mme LELEU Martine

Ordre du jour de la séance :

1. Cession du foncier entre l'EPF et SAS 3B
2. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
3. Délibération « Engagement de la commune dans la Convention Territoriale Globale »
4. Renouvellement de baux de location des pâturages du Marais
5. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'APE Saint-Exupéry « Graines d'Avenir »

Accordé à l'unanimité

1. PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LAMBRES-LEZ-AIRE ET LA SOCIÉTÉ SAS 3B POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR PERSONNES ÂGÉES ET DES CELLULES MÉDICALES

Le Maire expose :

Vu les besoins identifiés en matière de logements adaptés pour les personnes âgées sur le territoire communal,

Vu la proposition de partenariat présentée par la société SAS 3B,

Vu le projet détaillé de construction de 30 logements adaptés pour personnes âgées, de cellules médicales situé sur les parcelles AB-25p-289-290,

Considérant :

- L'intérêt général de favoriser l'autonomie et le bien-être des personnes âgées,
- La nécessité de répondre à la demande croissante de logements adaptés sur le territoire,
- La volonté de la commune de s'associer à des partenaires privés pour mener à bien ce projet,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le partenariat entre la commune de Lambres lez Aire et la société SAS 3B, 138, avenue du Rhin, 67100 Strasbourg pour la réalisation des études du projet de logements adaptés pour personnes âgées, ainsi que des cellules médicales situé sur les parcelles AB-25p-289-290.

2. DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les éléments suivants :

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet permettant le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La CTG 2026-2030 est co-construite avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1er semestre 2025. Au regard du diagnostic partagé, du projet de territoire « l'agglo 100 % durable », des priorités de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est proposée autour de 3 enjeux principaux :

- Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée
- Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement
- La coopération au service d'une plus grande proximité
- Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Pour chacune de ces thématiques, et sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF, la CABBALR, le Département du Pas-de-Calais, la MSA, les communes et les partenaires, des enjeux ont été identifiés, qui seront eux-mêmes déclinés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2026-2030.

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de CTG et doivent le formaliser par le biais d'une fiche d'engagement. Cet engagement conditionne le versement des Bonus Territoires et doit donc être réalisé avant le 29/11/2025 pour sécuriser les financements à partir de 2026.

Le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Vu la délibération du conseil communautaire relative à la CTG 2026-2030 en date du 30 septembre 2025

Vu la CTG intercommunale

Vu la fiche d'engagement complétée jointe à la délibération

Il est proposé à la commune :

- De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF
- D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF.

- Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. CHRETIEN Bruno) décide d'accepter les propositions ci-dessus.

4. RENOUVELLEMENT DE BAUX DE LOCATION DES PÂTURAGES DU MARAIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que plusieurs baux de location des pâturages communaux du Marais arrivent à expiration le 30 septembre 2025 et qu'il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer un bail sous seing privé pour une durée de 9 années entières et consécutives qui prendront cours à partir du 1^{er} octobre 2025 au nom des exploitants suivants :

- **DENAES Carole**, Présidente de l'association de Tir au Vol de la Vallée de la Lys, 21 route de Lambres à LINGHEM
Lot n° 18 pour 1 ha 55 a - Fermage annuel égal à 518,97 € (montant au 30.09.2024)
- **POUCHAIN Philippe**, 236 Grand'rue, Hameau de Crecques à MAMETZ
Lot n° 12 pour 1 ha - Fermage annuel égal à 222,13 € (montant au 30.09.2024)

Les preneurs s'obligent à payer le fermage le 1^{er} octobre de chaque année, le 1^{er} paiement devant avoir lieu le 1^{er} octobre 2026. Ce loyer sera actualisé chaque année selon la variation d'un indice des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Les preneurs supporteront les impôts fonciers.

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SUITE DE LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle association « Association de Parents d'Élèves (APE) Saint Exupéry « Graines d'Avenir » » a été créée sur la commune dont le but est d'organiser des manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social et d'établir une liaison entre les élèves, parents et l'école.

Il donne lecture de la correspondance de la présidente de cette nouvelle association qui sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Il suggère d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, décide à l'unanimité (un élu ne prend pas part au vote : M. TOURNEUR Yannick) :

- d'attribuer une subvention de 600 euros à l'APE Saint Exupéry « Graines d'Avenir ».

6. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait un point sur les travaux effectués :

- La toiture de la chapelle Fatima
- Le nettoyage des gouttières de l'église
- L'extension de la vidéoprotection
- L'aire de jeux, allée de l'étang

Bibliothèque

- Un créneau supplémentaire (jeudi de 16h à 18h)
- Accès à la page Facebook et du site de la commune
- Voir pour mettre en place une boîte à lire

- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que les travaux de la salle des fêtes seront réalisés après le 17 janvier 2026

- Le nettoyage du cimetière sera effectué par l'entreprise Ferez avant la Toussaint

- Délibération prise par la communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la carrière Morand

- Toujours en attente des travaux de l'allée de l'étang par la CABBALR

- Comme l'an dernier, l'entreprise Blot va installer les illuminations de Noël

- Le Maire communique à l'assemblée que la commune a reçu une plainte d'un habitant d'Aire-sur-la-Lys concernant le bruit provenant du stand de tir. Voir avec Mme DENAES pour trouver des aménagements (isolation phonique ...)

- Achat d'un camion benne de petite taille pour les services techniques (ancien véhicule vieilli)

- Monsieur le maire sollicite l'opinion des membres du conseil municipal concernant le passage de deux spéciales du rallye de la Lys le 18 avril 2026 sur certaines routes de la commune -> accordé à l'unanimité.

- Appel aux bonnes volontés pour l'entretien de l'église Saint Lambert
- Modification du parking de la Bibliothèque -> Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à établir des devis.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Denis PRÉVOST



La secrétaire de séance
Mme Martine LELEU

